



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RMA

Question écrite n° 872

Texte de la question

La presse s'est fait l'écho d'une information en provenance d'un officier dissident irakien selon laquelle un pilote américain dont l'avion avait été abattu durant la guerre du Golfe en 1991 aurait été capturé par les irakiens. On est toujours sans nouvelle de ce pilote, qui après avoir été déclaré mort par les autorités américaines, a été porté disparu depuis janvier 2001. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères si la France, dans le cadre de la coopération et de la solidarité avec ses alliés, est intervenue auprès du gouvernement irakien pour exiger des informations et la libération de cet officier américain, compagnon d'armes de ses militaires qui ont combattu dans le Golfe.

Texte de la réponse

Le dossier du pilote américain Michael Speicher, qui figurait depuis mai 1991 dans la rubrique « tués au combat sans que le corps ait été retrouvé », a été réévalué en janvier 2001 par les autorités américaines et inscrit dans la rubrique « portés disparus ». A la suite de cette décision, les Etats-Unis ont adressé des demandes de renseignements supplémentaires au gouvernement irakien, notamment par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge. Les autorités irakiennes ont transmis au Comité international de la Croix-Rouge une première réponse en novembre 2001, concluant à la mort du pilote Speicher. En mars 2002, elles ont déclaré avoir envoyé un message officiel au gouvernement des Etats-Unis pour l'informer de leur disponibilité à accueillir une nouvelle mission américaine, supervisée par le Comité international de la Croix-Rouge. Les autorités américaines ont indiqué avoir pris connaissance de cette proposition. La France souhaite, pour sa part, que ce dossier puisse être traité dans le cadre prévu par les conventions de Genève et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. De manière générale, les autorités françaises attachent la plus grande importance à la résolution de la question des disparus de la guerre du Golfe. Elles ont toujours appelé les autorités irakiennes à faire preuve de coopération avec la communauté internationale pour favoriser le règlement de cette question humanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 872

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2666

Réponse publiée le : 16 septembre 2002, page 3150